

QUELQUES MESURES DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION

Provenant d'Asie et se répartissant partout dans le monde, notamment en Italie depuis les années 1990, le moustique *aedes albopictus*, ou « moustique tigre », est apparu dans les Alpes-Maritimes en 2004.

En zone tropicale, il peut être vecteur de pathologies. À ce jour, il ne transmet pas de maladies en Europe.

Pour éviter que ce moustique ne devienne dangereux, il faut limiter sa prolifération. Si l'éradication totale des moustiques est impossible, leur diminution est indispensable.

Une surveillance accrue de cet insecte est assurée par l'Entente interdépartementale de démoustication (EID), organisme public, en lien avec la Direction générale de la santé.

Les agences et autorités compétentes interviendront pour supprimer ou démoustiquer les lieux de ponte repérés sur le territoire départemental (spécialement en ville et dans les espaces verts publics).

Par ailleurs, le Conseil général, en liaison avec le Ministère de la Santé, a décidé d'organiser, dans les Alpes-Maritimes, une campagne d'information du public.

Vous trouverez dans ce dépliant des recommandations, pour, d'une part, supprimer les lieux de développement des larves, et, d'autre part, vous protéger des moustiques.

L'aedes albopictus

La femelle pond ses œufs, de mai à novembre, sur des surfaces sèches à proximité immédiate de petites zones d'eau, dans des réceptacles très variés (tels que coupelles, vases, fûts d'eau de pluie, pneus usagers, bouches d'égouts...). Un seul moustique pond 200 œufs.

Les œufs éclosent généralement en avril, lorsqu'ils sont en contact avec l'eau et que la température est printanière, puis les larves et nymphes se développent dans l'eau. Au bout de 7 jours, le moustique apparaît. Sa durée de vie est de 15 jours à deux mois.

Mesures de prévention

Pour lutter contre ce moustique et éviter sa prolifération,

il faut supprimer les lieux de ponte, c'est-à-dire les eaux stagnantes.

- **Vider une fois par semaine les soucoupes, vases, seaux...**
- **Enlever tous les objets abandonnés dans le jardin ou sur la terrasse, qui peuvent servir de récipient.**
- **Vérifier le bon écoulement des gouttières.**
- **Recouvrir les citernes, les fûts et toutes les réserves d'eau.**
- **Éliminer les eaux stagnantes : piscines désaffectées, bassins...**
- **Procéder au pompage des caves ou vides sanitaires inondés.**

Mesures de protection

- **Se protéger du moustique**

La prévention repose sur les moyens de protection « traditionnels » : porter des vêtements amples et couvrants, principalement en début et fin de journée, utiliser les produits répulsifs...

Ce moustique a une faible mobilité géographique, quelques dizaines de mètres. Aussi sa présence détermine le périmètre restreint dans lequel il est installé et sur lequel on peut utiliser des insecticides.